

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
N : R-4333-2026

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Demanderesse

et

**9380-8566 QUÉBEC INC.**, 1000 de la  
Gauchetière Ouest, suite 900, Montréal (Québec)  
H4B 1W5;

et

**GOOGLE CLOUD CANADA  
CORPORATION**, 1741 Lower Water Street,  
Suite 600, Halifax, (Nova Scotia,) B3J 0J2

(Conjointement appelées « **Google** »)

Intervenante

---

## DEMANDE D'INTERVENTION

### HQD - DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE À LA FIXATION DES TARIFS CENTRES DE DONNÉES ET POUR USAGE CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS

---

AUX FINS DE SA DEMANDE, GOOGLE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI  
SUIT :

#### **I. NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ**

1. Google souhaite intervenir devant la Régie de l'énergie (« **Régie** ») et demande à celle-ci de lui accorder le statut d'intervenante dans le cadre de la demande d'Hydro-Québec Distribution (le « **Distributeur** ») visant notamment la fixation d'un nouveau tarif applicable aux centres de données (la « **Demande** »).
2. Dans le cadre de sa Demande, le Distributeur explique qu'il estime nécessaire d'encadrer la croissance anticipée de la consommation de centre de données par la création d'une nouvelle catégorie de consommateurs et la mise en place d'un nouveau tarif spécifique

pour cette catégorie (le « **tarif CD** »), le tout prenant appui sur les préoccupations économiques, sociales et environnementales manifestées par le gouvernement du Québec aux termes du décret 88-2026.

3. Le Distributeur s'adresse donc à la Régie afin de fixer le nouveau tarif CD et d'approuver les modalités y afférentes.
4. Google est une entreprise œuvrant dans le secteur des technologies de l'information dont la sphère d'activités inclut la conception et l'opération de produits infonuagiques et d'infrastructures numériques.
5. Elle est par ailleurs également un chef de file en Amérique du Nord et à l'international, dans la conception, la construction et la mise en opération de centres de données conçus pour être parmi les plus écoénergétiques au monde.
6. Google déroule ses activités au Québec auprès de trois (3) centres de données dont la consommation excède le seuil minimal de puissance de cinq (5) MW et dans lesquels elle opère dans un contexte de colocation ou d'ententes particulières.
7. En 2021, Google a fait l'acquisition d'un immeuble de quelques 63 hectares à Beauharnois dans l'objectif d'y construire et d'y opérer un centre de données à la fine pointe de la technologie, projet qui est toujours en cours de réalisation et dont la faisabilité serait directement impactée par les effets du tarif CD s'il était approuvé par la Régie.
8. Google sera donc directement assujéti au tarif CD dont le Distributeur sollicite l'approbation, ou devra inévitablement assumer les conséquences découlant de son application, ainsi que des conditions qui y sont associées, notamment la prime sur la puissance disponible proposée par le Distributeur, advenant que la Régie l'autorise.
9. C'est dans ce contexte et compte tenu de la nature de ses activités et de l'ampleur de ses opérations dans les centres de données québécois, que Google souhaite intervenir dans le présent dossier, afin d'offrir à la Régie une analyse particularisée et éclairante sur les impacts anticipés du tarif CD, et des modalités y afférentes, pour les activités des centres de données.
10. À titre d'organisation spécialisée dans la conception, l'opération et la fourniture de services infonuagiques, d'infrastructures numériques et de centres de données à la fine pointe de la technologie, Google dispose de l'expertise technique ainsi que de la connaissance du marché lui permettant d'offrir à la Régie un éclairage indispensable, distinctif et pertinent en lien avec la Demande du Distributeur dans le présent dossier.
11. Google a donc un intérêt clair à intervenir dans le présent dossier.

## **II. MOTIFS AU SOUTIEN DE L'INTERVENTION**

12. Google prévoit faire des représentations relativement à la Demande formulée par le Distributeur notamment quant aux sujets suivants :

- a) Le caractère déraisonnable et punitif de la prime sur la puissance disponible autorisée et la mise en œuvre d'une double pénalité.
- b) Le caractère discriminatoire du tarif CD proposé et des modalités y afférentes;

le tout tel que plus amplement détaillé dans le formulaire « Liste de sujets à joindre aux demandes d'intervention » joint à la présente demande d'intervention.

- 13. Par ailleurs, Google se réserve la possibilité de soumettre à la Régie tout autre commentaire, conclusion ou recommandation en lien avec les enjeux qu'elle a relevés.
- 14. Elle se réserve également le droit d'intervenir à l'égard de toute autre proposition, demande ou élément nouveau pouvant découler de la preuve administrée dans le présent dossier, ainsi que sur tout autre aspect susceptible de soulever un enjeu d'intérêt pour elle à la lumière d'une analyse plus approfondie du dossier.

### **III. MANIÈRE DONT GOOGLE ENTEND INTERVENIR**

- 15. Google entend participer activement au présent dossier, notamment en formulant des demandes de renseignements, en déposant une preuve écrite préparée par un analyste, ainsi qu'en présentant des observations, tant orales qu'écrites.
- 16. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Google entend demander à la Régie le remboursement des frais qu'elle devra encourir pour sa participation à titre d'intervenante dans le présent dossier.
- 17. Google se réserve le droit d'amender son budget afin de tenir compte de la décision procédurale à être rendue par la Régie sur le traitement du présent dossier ou de tout autre élément pouvant découler de la preuve administrée dans le présent dossier.
- 18. Google souhaiterait que toute correspondance liée au présent dossier soit transmise aux procureurs soussignés aux coordonnées suivantes:

**Me Adina Georgescu**  
Procureure de Google  
1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Suite 900  
Montréal QC H3B 5H4  
Tél. : 514-954-2599  
Télec. : 514-954-1905  
Courriels : [ageorgescu@blg.com](mailto:ageorgescu@blg.com)  
Notification : [notification@blg.com](mailto:notification@blg.com)

**Me Camille Ingarao**  
Procureure de Google  
1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Suite 900  
Montréal QC H3B 5H4  
Tél. : 514-954-2645  
Télec. : 514-954-1905  
Courriels : [cingarao@blg.com](mailto:cingarao@blg.com)  
Notification : [notification@blg.com](mailto:notification@blg.com)

#### IV. CONCLUSION

19. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

#### **POUR CES MOTIFS, DEMANDE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :**

**D'ACCUEILLIR** la demande de 9380-8566 Québec Inc. et Google Cloud Canada Corporation (conjointement appelées « Google »);

**D'ACCORDER** le statut d'intervenante à 9380-8566 Québec Inc. et Google Cloud Canada Corporation (conjointement appelées « Google »);

**D'AUTORISER** la 9380-8566 Québec Inc. et Google Cloud Canada Corporation (conjointement appelées « Google ») à intervenir, à formuler des demandes de renseignements, à présenter une preuve d'analyste ainsi qu'une argumentation;

**LE TOUT**, respectueusement soumis.

Montréal, ce 16 mars 2026



---

**Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.**

Me Adina Georgescu  
1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Suite 900  
Montréal QC H3B 5H4  
Tél. : 514-954-2599  
Télec. : 514-954-1905  
Courriels : [ageorgescu@blg.com](mailto:ageorgescu@blg.com)  
Notification : [notification@blg.com](mailto:notification@blg.com)

---